



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?La-loi-de-reforme-des-retraites-a>

La loi de réforme des retraites a été votée le...

- Retraites -



Date de mise en ligne : mercredi 8 janvier 2014

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

La loi de réforme des retraites a été votée le 18 décembre.

L'un de ces volets porte sur le financement immédiat des régimes de retraite marqué par une hausse des cotisations retraites.

Faute d'une revalorisation du point d'indice bloqué depuis 2010, les rémunérations de tous les fonctionnaires baisseront dès le mois de janvier.

La hausse des cotisations retraites liée au vote de la loi retraite 2013 :

+ 0,3 point de cotisation salariale et + 0,3 point de cotisation patronale échelonnée sur 4 ans dans le secteur privé dont + 0,15% en 2014 !

Mais, pour les fonctionnaires, en 2014, l'augmentation sera de 0,06 point et de 2015 à 2017, de 0,08 point par an.

Ce « lissage » demandé par l'UNSA est justifié par le gel depuis 4 ans du point d'indice de la fonction publique ainsi que par l'alignement progressif, instauré par la réforme des retraites « Fillon » de 2010, du taux de cotisation du public sur celui du privé. En 2012, le financement du droit de partir en retraite à 60 ans au titre d'une carrière longue s'est également traduit par une hausse des cotisations. + 0,32% de cotisation était déjà prévu en 2014 avant le vote du nouveau texte.

Au final, **les cotisations retraites augmenteront de 0,38% en 2014** et *les rémunérations baisseront d'autant !*

Depuis 2010, sans hausse du point d'indice mais avec l'augmentation des cotisations retraites, les salaires ont donc baissé continuellement !

Cette situation ne pourra pas durer. L'ensemble des fonctionnaires a besoin de reconnaissance y compris financière !